

DÉPARTEMENT  
**ALPES MARITIMES**  
DESIGNATION DE L'ORGANISME  
Syndicat Mixte "Ecole  
Départementale de Musique"

## DÉLIBÉRATION

### DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

Séance du 27 septembre 1991

3109/05

1991 - 27 septembre 1991

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU COMPTABLE GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1990  
concernant l'approbation du compte d'administration dressé par Mr **Hervé de FONTMICHÉL**, ordonnateur.

La Commission Administrative, réunie sous la présidence de Mr **Jean-Pascal**, après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1990 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Mr **Hervé de FONTMICHÉL**, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 1990 les finances de l'Ecole Départementale de Musique en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées;

Procédant au règlement définitif du budget de 1990, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

NUMÉROS	SUBDIVISIONS	RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		OPÉRATIONS DE L'EXERCICE		RÉSULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
		DÉFICITS	EXCÉDENTS	MANDATS ÉMIS	TITRES ÉMIS	DÉFICITS	EXCÉDENTS
85	Section de fonctionnement			3 417 772,22	3 444 220,99		26 448 077,41
06	Section d'investissement			29 171,10	100 000,00		70 829 900,11
	<b>TOTAUX ...</b>			<b>3 446 943,32</b>	<b>3 544 220,99</b>		<b>97 277,67</b>

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 1990, définitivement closes et les crédits annulés.

REMISSION DE LA  
 COMPTABILITE D'ADMINISTRATION  
 ANNÉE 1990

ACTE ADMINISTRATIF

LE MAIRI DE NICE

LE 27 SEPTEMBRE 1991

Fait et délibéré à NICE

le 27 septembre 1991

Ont signé au registre des délibérations : MM. BARBIER, BELLEUD, BOUIGUES, DE FOMMICHIEL, DELORENZO, DUHALDE, FRANCO, GEINDRE,

GRIFFA, GINESY, GOLETTA, GUIGNONIS, LAUGIER, LELEUX, MARIA, MORANI, MURRIS, PASCAL, PAPI, PRICCO, SANTUCCI, THAON,

Mmes AUVARRO, BELLON, BOURRIER, PECQUEUR, SOMARIA.

Le présent acte administratif est mis en délibération par le conseil municipal de la ville de Nice.

Le Maire de la ville de Nice, Monsieur Jean-Pierre Bellon, est chargé de l'exécution de l'acte présent.

Le Secrétaire de la Mairie, Monsieur Jean-Claude Bouchard, est chargé de l'exécution de l'acte présent.

<p>14.OCT.1991</p> <p>REÇU</p> <p>A LA PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES</p>		<p>1991</p> <p>10</p> <p>14</p>
<p>1991</p> <p>10</p> <p>14</p>	<p>1991</p> <p>10</p> <p>14</p>	<p>1991</p> <p>10</p> <p>14</p>